MUNICIPALITÉ SAINT-MÉDARD

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Médard, tenue à la salle municipale, au 3 rue de l'Église, le vendredi 24 octobre 2025 à 19 heures.

Sont présents à cette séance,

Monsieur Rodolphe Thériault, Maire
Monsieur Joel Ouellet, conseiller # 1 Absent
Madame Claudette Blouin, conseillère # 2
Monsieur Carol Gagnon, conseiller # 3

Poste en élection, conseiller # 4

ART. 147. Le quorum du conseil d'une municipalité locale est la majorité de ses membres.
Sous la présidence de Monsieur le maire.

Est également présente,

Madame Jeanne Lapalme, directrice -générale /greffière-trésorière.

Assemblée devant citoyens et citoyennes.

2025-10-24 1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE**

Monsieur le maire, Rodolphe Thériault, ouvre la séance et souhaite la bienvenue.

2025-10-24 2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le maire, Rodolphe Thériault, procède à la lecture de l'ordre du jour.

3. Présentation de la résolution concernant le contrat de travail de la direction;
4. CONTRAT DE TRAVAIL pour la directrice générale;
5. Maintien des autorisations de signatures pour la directrice générale;
6. Questions ou commentaires;
7. Levée de la séance de la séance extraordinaire.

Il est proposé par **Madame Claudette Blouin**, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil adopte l'ordre du jour tel que lu.

2025-079 3. **RÉSOLUTION - CONTRAT DE TRAVAIL DE LA DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE TRÉSORIÈRE;**

ATTENDU QUE la production d'un contrat de travail pour le poste en objet est nécessaire;

ATTENDU QUE Mme Jeanne Lapalme a rencontré le conseil pour discuter des diverses modalités du contrat de travail et que celle-ci répond aux attentes des deux parties;

ATTENDU QUE le maire RODOLPHE THÉRIAULT a fait ses recommandations aux membres du conseil;

ATTENDU QUE les conditions de travail et la rémunération de Madame Jeanne Lapalme ont été accepté par les parties prenantes;

EN CONSÉQUENCE : la résolution est remise à la prochaine réunion ordinaire du 7 novembre 2025.

Il est proposé par **Monsieur Carol Gagnon**, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'offrir un nouveau contrat de travail bonifié, à **Mme Jeanne Lapalme au poste de DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE** avec les nouvelles conditions, à compter du 24 octobre 2025, et de mandater monsieur le maire, _____, a signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat de travail.

2025-080

4. **RÉSOLUTION – MAINTIEN DES AUTORISATIONS DE SIGNATURES POUR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

ATTENDU QUE le conseil autorise Mme Jeanne Lapalme, directrice générale, secrétaire-trésorière pour être signataire et administrateur principal au compte de Desjardins et de la Banque Nationale pour la municipalité de St-Médard;

ATTENDU QUE Mme Jeanne Lapalme est déjà autorisée comme gestionnaire au compte Visa, à la banque nationale et auprès des différents ministères;

ATTENDU QUE le conseil autorise Mme Jeanne, Lapalme a déjà les aux deux paliers gouvernementaux afin de gérer les dossiers administratifs municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Madame Claudette Blouin** et résolu à l'unanimité des conseillers présents que Mme Jeanne Lapalme, directrice générale maintienne ses autorisations d'accès à la Caisse Desjardins et la Banque Nationale ainsi que la gestion des comptes visa comme signataire des comptes et qu'elle maintienne ses droits d'accès aux deux paliers gouvernementaux comme administratrice principale.

2025-10-24

5. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

L'ordre du jour étant épuisé,

En conséquence, il est proposé par **Monsieur Carol Gagnon**, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée à 19 :18.

Copie certifiée conforme du 24 octobre 2025
Sous réserve d'approbation du procès-verbal

ADOPTÉ

Rodolphe Thériault, maire
Municipalité de Saint-Médard

Jeanne Lapalme,
Directrice générale / Greffière-trésorière
Municipalité de Saint-Médard